

Dispositif APV **SOFA**

Assistance au Projet de Vie



Ensemble, ouvrons le champ des possibles !

C'est quoi ?

Un professionnel à vos côtés ouvrant sur le champ des possibles !

**Le Dispositif APV,
Pour qui ?**

Le dispositif d'Assistance au Projet de Vie (APV) est à destination de toute personne et/ou aidant concerné par le handicap, quel que soit le type de handicap ou l'âge de la personne :

A toutes les étapes de sa vie,

- Déjà accompagné ou non, ayant déjà entrepris des démarches ou non
- Qui souhaite réfléchir sur son projet de vie.

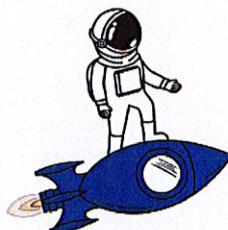
POURQUOI ? Ouvrir le champ des possibles !



Le D.APV est un service de proximité inclusif qui permet de :

- **Proposer un espace de réflexion neutre** pour imaginer votre projet de vie, le formuler et l'affirmer :
 - quel que soit l'itinéraire que vous choisissiez
 - sur tous les champs de la vie (emploi, logement, école, santé citoyenneté, loisirs, ...).
- **Rechercher des moyens, avec vous** dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en œuvre votre projet.
- **Vous informer sur vos droits** et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés.
- **Vous soutenir** dans l'expression de vos envies et le pilotage de vos projets tout au long de votre parcours et à votre demande.

C'EST VOUS QUI PILOTEZ !



Le D.APV, c'est **faire équipe avec la personne et sa famille** dans une véritable relation de confiance.

Vous choisissez et décidez ce que vous avez envie de faire !

Vous coordonnez votre projet.

Vous êtes au cœur des échanges : vous êtes systématiquement l'interlocuteur principal !

Les besoins des membres de la famille sont pris en compte afin que chacun trouve sa place face aux impacts du handicap (reprise d'un emploi, bien-être familial...).

Leurs expertises et leurs vécus sont valorisés comme une ressource complémentaire à celle de la personne en situation de handicap.

LE D.APV, Comment ça marche ?



Quelles sont **les conditions d'accès** ?

Avec ou sans notification MDPH
Ce service est libre et gratuit

Quand saisir **le dispositif** ?

Au moment où vous le souhaitez.

Y a-t-il une **durée limite** ?

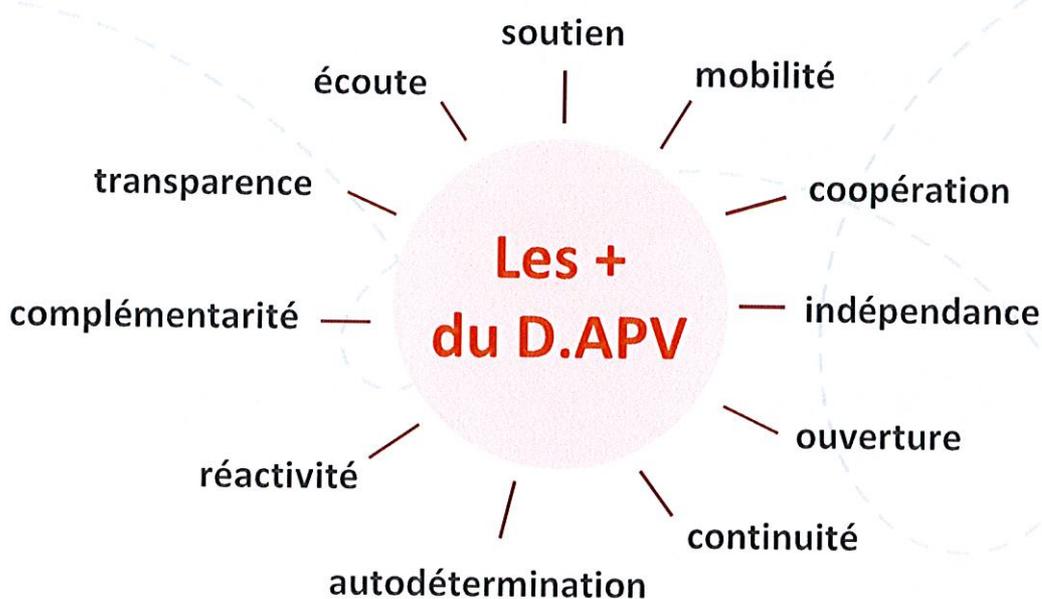
Non, le dispositif est activé
et réactivé selon votre demande.

Quelle est **la zone géographique**
d'intervention ?

L'APV est au service des habitant·es
du département.

Où se passent **les rencontres** ?

Dans les lieux de votre choix : dans nos
bureaux, dans les locaux de nos
partenaires, au domicile, dans un lieu
autre ... et aux horaires qui vous
conviennent.



CONTACTEZ-NOUS



Notre équipe est composée de 5 Assistantes aux Projets et Parcours de vie (APPV) et une responsable.

Pour en savoir plus sur le dispositif, n'hésitez pas à nous contacter !



sofa@adapei83.fr



06.76.48.37.66

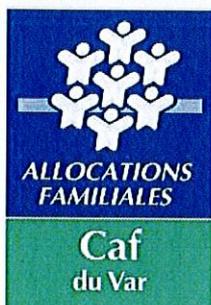


50 chemin des banons 83260 La Crau

Le dispositif APV est porté par



Le dispositif APV est soutenu par



L'essentiel & plus encore